



villegouge

N° 54 Juin 2013

Villegouge



SOMMAIRE :

- ⇒ *Informations municipales*
- ⇒ *Réunions du conseil municipal*
- ⇒ *Travaux des commissions*
- ⇒ *Vie associative*





Attention !!



**Contre les cambriolages,
Ayez le bon reflexe !!!**

**Le cambrioleur choisit des cibles faciles
et va au plus simple.
Il se renseigne sur vos habitudes.
Il recherche les failles de votre protection
et en profite.**

**Gendarmerie de Villegouge
5 route des Acacias
33141 VILLEGOUGE**

Se préserver, c'est entre autres :

- ➔ Utiliser efficacement vos équipements de protection (verrouiller les portes et fermer vos fenêtres même pour une absence de courte durée).
- ➔ Ne jamais laisser vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres, dans un pot de fleurs.
- ➔ Placer en lieux sûrs et éloignés des accès vos bijoux, sacs à main et clés de voitures.
- ➔ Ne laisser aucun objet de valeur ou facilement monnayable visible depuis vos fenêtres.
- ➔ Ne pas conserver chez soi d'importantes sommes d'argent même dans des cachettes que vous pensez introuvables.
- ➔ En cas d'absence durable, votre domicile doit paraître habité (levée régulière ou suivi du courrier, ouverture des volets, éclairages dissuasifs aléatoires, transfert des appels téléphoniques)

Vous êtes témoin d'un fait suspect ou victime d'un cambriolage :

Composer le 17 ou le 112

Dans le cadre des opérations « tranquillité vacances » organisées durant les vacances scolaires, signalez votre absence à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront programmées.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2013

L'an deux mil treize, le vingt trois janvier à 18h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf : M. PANZERI qui arrivera avec retard
Absent excusé : M. BRUN a donné pouvoir à M. BARRE Michel
Absente non excusée : Mlle LAMA-BARBETTA
Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 5 décembre 2012 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour en mentionnant le retrait du point CFE (cotisation foncière des entreprises) et précise que les deux délibérations - Restes à réaliser et Décision modificative - sont regroupées sous le terme Autorisation de dépenses d'investissements avant le vote du budget primitif 2013.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification de l'ordre du jour.

1 / DESIGNATION MAITRISE D'OEUVRE PROJET DES VESTIAIRES DU FOOTBALL CLUB

Madame le Maire informe le conseil municipal, de la consultation en date du 18 janvier 2013 relative à la mission de Maîtrise d'œuvre en ce qui concerne les travaux d'extension et modification des vestiaires du club house du football communal et présente le tableau des offres reçues des architectes consultés :

Architectes	Taux des honoraires appliqués
Sarl Architecture à Bordeaux	Pas de réponse
Vincent BUCHMANN à Coutras	8,50 %
Frédéric MARTIN à Cenon	Pas de réponse

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, retient l'offre de M. BUCHMANN qui propose un taux d'honoraires de 8,50 % (mission complète) qui sera appliqué pour le montant estimatif des travaux et charge Madame le Maire, de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ce projet.

2/ TRAVAUX D'EXTENSION ET DE MODIFICATION DES VESTIAIRES DU CLUB HOUSE DU FOOTBALL COMMUNAL

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Madame le Maire à lancer l'avis d'appel public à la concurrence, dès la remise des documents par l'architecte, en ce qui concerne les travaux d'extension et de modification des vestiaires du club house du football communal. Le marché procédure adaptée, sera publié au BOAMP et sur le site des Marchés publics d'Aquitaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques relatifs à ce marché procédure adaptée.

3/ DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR

a) Commissaire enquêteur pour le zonage d'assainissement

Dans le cadre de la révision du zonage d'assainissement de la commune, Madame le Maire informe le conseil municipal, que suite à sa demande, le Président du Tribunal Administratif de Bordeaux a désigné en date du 16 janvier 2013, **Monsieur Michel BERGERON**, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et **Monsieur Daniel LECLERC**, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

D'autre part, le Président du Tribunal a fixé à 500 € le montant de la provision à verser dans le délai de 10 jours à la Caisse des dépôts et Consignations.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire, à signer tous documents administratifs techniques, financiers et juridiques relatifs à l'enquête publique.

b/ Commissaire enquêteur pour le Plan Local d'Urbanisme

Madame le Maire informe le conseil municipal, que par lettre en date du 21 janvier, elle a demandé M. le Président du Tribunal Administratif de désigner un commissaire enquêteur pour l'enquête publique du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, charge Madame le Maire, à signer tous documents administratifs techniques, financiers et juridiques relatifs à cette enquête publique.

4/ AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENTS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

Conformément à l'article L1612-1 du Code des Collectivités Territoriales, en l'absence d'adoption du budget, le Maire peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

M. Marien rappelle au conseil que des travaux d'investissements prévus au budget primitif 2012 n'ont pas tous été terminés en fin d'année. Il sera pourtant indispensable de régler certaines de ces dépenses avant le vote du budget primitif 2013. Le montant de ces dépenses de reste à réaliser s'élève à 197 345 Euros. Le montant des subventions correspondantes attendu est de 34 840 Euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire, à régler ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013.

A 19 heures, arrivée de Monsieur PANZERI Bruno, à la table du conseil municipal.

5/ CHOIX DU SYNDICAT ELECTRIQUE

Le conseil syndical du SIE de Galgon s'est réuni le 19 décembre 2012. Monsieur le Président a annoncé les points suivants :

- En application de l'article 36 du Schéma Départemental de Coopération intercommunale, approuvé par la CDCI, puis arrêté par Monsieur le Préfet le 27 décembre 2011, il convient de procéder à la dissolution de notre SIE. Cette dissolution s'appuie sur les articles L52L2-33 et L5711-4 du CGCT et prend effet à compter du 31 décembre 2012.
- L'ensemble des biens, droits, obligations, contrats et archives sont transférés au SDEEG (Syndicat Départemental d'Énergie Électrique de la Gironde) au 1^{er} janvier 2013.
- En vertu de ces articles du CGCT, les communes, membres de notre syndicat deviennent de plein droit membres du SDEEG auquel notre SIE transfère l'intégralité de ses compétences.
- Cela induit également la reprise par le SDEEG de l'actif et du passif, de l'éventuel excédent ou emprunts ainsi que des contrats, du personnel et des archives de notre SIE.
- Parallèlement, il appartient à chaque commune du ressort territorial de notre syndicat d'adhérer directement au SDEEG et de désigner leur(s) délégué(s) en fonction de leur strate de population.
- Enfin, le produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité leur sera reversé directement par le SDEEG.

Le SIE de GALGON regroupait les communes de VILLEGOUGE, GALGON, SAVIGNAC, BONZAC et SABLONS, soit un total de 5823 habitants.

Suite à la dissolution du SIE de Galgon au 31 décembre 2012, deux nouvelles solutions d'adhésion à un syndicat s'offrent à nous :

- ◆ SIE du Fronsadais, dépendant du SDEEG : 34 communes, 29 350 h, président Marcel Durant.
- ◆ Le SDEEG a un statut de syndicat mixte fermé régi par l'article L 5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales. Il regroupe l'ensemble des 542 communes de la Gironde ainsi que 17 syndicats intercommunaux d'électrification (SIE). Il est placé sous l'autorité d'un président, M. Xavier PINTAT et d'un comité syndical fort de 384 délégués des communes et des SIE membres.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adhérer en direct au SDEEG pour tous ses travaux électriques BT et éclairage public et charge madame le Maire de signer les documents relatifs à cette adhésion.

6/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AUPRES DU SYNDICAT D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)

Suite à la décision de conseil municipal, d'adhérer au Syndicat D'énergie Electrique de la Gironde, Madame le Maire demande à l'assemblée, de désigner un représentant auprès du SDEEG pour représenter la commune aux assemblées générales.

Madame le Maire fait appel à candidature, Monsieur Bernard GAY se porte volontaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Bernard GAY, délégué de la commune de Villegouge auprès du Syndicat d'Énergie Electrique de la Gironde (SDEEG).

7/ TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC 2013

Monsieur Marien, adjoint délégué au Syndicat électrique de Galgon, propose au conseil municipal de faire en 2013 les travaux d'éclairage public suivants :

- Pose d'un luminaire sur le mur du bâtiment de la Poste, pour éclairer la cour de l'école, d'un montant de 2 150,12 € HT.
- Raccordement des 5 luminaires du lotissement du Clos Saliens à l'éclairage public, pour la somme de 797,15 € ht, b (décision du conseil du 10/10/12 de reprendre l'éclairage du lotissement).
- Renouvellement de 7 foyers vétustes pour un montant de 4 402,65 ht €.

A ces estimations, il faut également ajouter les frais de gestion d'un montant de 7% du coût HT.

Dans le cadre du nouveau rattachement en direct au SDEEG, le montant de la participation pour la commune est de 80% du coût HT+ frais de gestion soit 6 292 Euros.

D'autre part, la commune n'aura plus à verser de taxe à la lampe au syndicat (le montant 2012 était de 3 077 €).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise madame le Maire à faire une demande d'aide financière au titre du 20% de l'éclairage public et à donner son accord au SDEEG pour faire ces travaux en 2013.

Pour le réseau BT, le poste de transformation HTA/BT de "Colin", est au maximum de sa capacité et il devient indispensable de le passer de 50 KVA à 160 KVA. Le tronçon du réseau BT issu du poste "Colin" desservant les secteurs de Ste Catherine et l'Eyraude est contraint au delà de la valeur maximale autorisée.

Les travaux de renforcement de ces conducteurs sont à réaliser dans le meilleur délai. Le montant de ces travaux d'électricité sur le réseau BT, chiffré par le SDEEG, s'élève à 38 123 € HT, la charge résiduelle pour la commune à 10 674,44 €.

Cette opération sera inscrite sur le prochain programme d'électrification FACE 2013 qui sera voté par les élus du Syndicat Départemental en mars 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à faire les demandes d'aide financière, au titre du 20% de l'éclairage public ainsi qu'au programme FACE 2013 et à donner son accord au SDEEG pour ces travaux en 2013 d'un montant total de 16 966 €.

8/ PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX COURTS DE TENNIS COUVERTS ET D'UN CLUB HOUSE PAR LA CCCF

Madame le Maire rend compte au conseil municipal, de la réunion qui s'est tenue en mairie le 16 janvier 2013, en présence de l'architecte, C&A Architectes à Toulouse, Madame REGIS, Vice-présidente et Madame MORAND, directrice, de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, et de Messieurs RAYNAUD et MARIEN adjoints de la commune. Lors de cette rencontre, les limites d'implantation du projet ont été arrêtées sur plan, en tenant compte des besoins du futur projet, (filère d'assainissement et parkings).

Le géomètre pourra donc faire le bornage du terrain, sur cette emprise de terrain validée par la commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour céder à la Communauté de Communes du canton de Fronsac, l'emprise de terrain définie sur le plan et validé par la commission.

9/ DELIBERATION DE PRINCIPE POUR AUTORISER LA REPRISE DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU SYNDICAT DES AIDES A DOMICILE ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE DU CANTON DE FRONSAC

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral du 27/12 :2011 qui arrête le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de la Gironde,

Vu la délibération N° 58/2012 prise par le conseil communautaire le 14 juin 2012 qui entérine la dissolution du Syndicat des Aides à Domicile ainsi que le Syndicat du Collège de Vérac et la reprise des compétences par l'EPCI.

Vu la délibération prise le 11 juin 2012 par le Syndicat des Aides à Domicile qui accepte la dissolution dudit syndicat avec reprise de la compétence par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac

Vu la délibération prise le 2 juillet 2012 par le Syndicat Intercommunal du collège de Vérac qui accepte la dissolution dudit syndicat avec reprise de la compétence par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac,

Madame le Maire propose aux conseillers municipaux que dans le cadre de la reprise des compétences par la communauté de Communes du Canton de Fronsac exercées jusqu'alors par le Syndicat des Aides à Domicile et le Syndicat Intercommunal du Collège du Canton de Fronsac, il soit donné un accord de principe pour que la Communauté de Communes reprenne l'actif et le passif des deux syndicats qui apparaîtront lors de la clôture des comptes 2012, sans aucune compensation financière auprès des communes membres.

Aucune objection n'étant formulée,

Voix pour : 11

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux se prononcent favorablement à l'unanimité des membres présents pour adopter le principe de reprise par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac de l'Actif et du Passif des deux syndicats qui apparaîtront à la clôture des comptes lors de l'adoption du compte administratif 2012.

Les élus municipaux donnent tous pouvoirs au Président afin que ce dernier puisse s'acquitter de toutes les formalités juridiques, administratives et financières inhérentes à ce type d'opération.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le Représentant de l'Etat.

10/ REGIME INDEMNITAIRE 2013

Madame le maire rappelle au conseil, la délibération en date du 12 avril 2010, relative au versement de l'indemnité d'administration et de technicité (IAT) au personnel titulaire de la commune. Elle demande l'autorisation du conseil municipal, de reconduire ces dispositions, dans les mêmes conditions, pour l'année 2013.

Les crédits afférents au versement de ces indemnités seront inscrits au budget primitif 2013, chapitre 12.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire ces dispositions dans les mêmes conditions que précédemment;

11/ CONCERT DU 6 JUILLET 2013

le cadre de l'organisation du concert en plein air du 6 juillet avec « Les Binuchards », il convient de réserver une scène ou podium de 5x10 m minimum, impérativement bâché avec hauteur minimum sous plafond 3 m.

D'autre part, il sera nécessaire de prévoir sur place la pose d'un compteur triphasé 36 KVA – 3x63 ampères avec prise P17.

Une consultation a été faite auprès de plusieurs prestataires de location :

Fournisseurs	Désignation	Prix ht
JLG Evènement - Cabanac	Podium semi-remorque 12x8 m	1 500 € ht - livré, monté et repris
PODIUMMOBILE - Lucon	Scène traditionnelle 7,20x7,20 m	2 500 € ht - livré, monté et repris
DL LOCATION – Coutras	Podium 10x5 m	1 100 € ht - livré, monté et repris

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, retient l'offre de DL LOCATION d'un montant de 1 100 € ht et 1 315,60 € ttc (montage, démontage et livraison compris) et donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour les démarches relatives à l'alimentation électrique.

12/ TRAVAUX VOIRIE

Monsieur Raynaud, adjoint, présente au conseil les devis estimatifs, sollicités par la commission auprès de la communauté de Communes du Canton de Fronsac en ce qui concerne le programme des travaux 2013 des voies communales.

Ces travaux seront réalisés sur le marché à Bons de Commande SCREG Sud-ouest. L'enveloppe financière dévolue à la commune par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac est de 26 027 € ttc.

Désignation des voies	Montant arrondi € ttc
Voie communale n° 13 route de Laroucaud (réfection d'une section de voie de 370 m)	7 500
Voie communale n° 120 de l'Abeille (réfection d'une section de voie de 700 m)	10 500
Voie communale n° 6 route de Meynard (reprise partielle carrefour)	4 000
Voie communale n° 1 Chemin des Fauvettes (réfection canalisation EP sous trottoir)	2 500
Voie communale n° 13 (réfection d'une traversée de voie EP)	2 500
Total	27 000

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour ce programme de travaux et charge Madame le Maire de signer les devis correspondants.

D'autre part, M. RAYNAUD fait part de la demande de la Commune de SAILLANS, qui souhaite l'accord de la commune de Villegouge pour mettre en place des panneaux **STOP**, au lieudit Bel Air et propose de participer à l'achat des panneaux Pour un montant de 500 € environ.

Le conseil à l'unanimité, donne son accord pour l'achat des panneaux. Madame le Maire prendra l'arrêté de police relatif à cette signalisation.

INFORMATION

Madame le Maire informe le conseil municipal :

- ⊗ Qu'elle a sollicité auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM de Libourne) qui instruit les demandes de permis de construire, l'assistance de leur service juridique pour assurer la défense de la commune en ce qui concerne le recours au Tribunal Administratif, formé par la SCEA Vignobles HERMOUET contre le permis de construire accordé le 21 juin 2012 aux époux SUDRE.
Par lettre en date du 21 janvier 2013, le Directeur Départemental du Pôle Juridique Contentieux de la DDTM de Bordeaux, informe qu'il prend en charge ce dossier. La procédure étant exclusivement écrite devant le Tribunal Administratif, il nous fera parvenir prochainement un projet de mémoire en réponse.
- ⊗ Par lettre en date du 10 janvier 2013, Madame Marie-Hélène DES ESGAULX, Sénatrice, informe qu'elle a demandé une subvention de 10 000 € au titre de la « dotation d'actions parlementaires » pour 2013, suite à notre demande d'aide pour les travaux d'agrandissement des vestiaires du football club.
- ⊗ Demande d'un abris-bus route du Basque, pour les enfants qui attendent le car scolaire pour le Collège de Vérac. Une réunion est prévue sur le site le 28 janvier 2013.
- ⊗ Envoi d'une lettre au directeur DRIFP pour lui demander d'expliquer la diminution des bases de la taxe d'habitation.
- ⊗ Réforme des rythmes scolaires, ce point est inscrit à l'ordre du jour de la réunion des Maires du jeudi 24 janvier 2013. Toutes les questions inscrites à l'ordre sont examinées, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 45.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2013

L'an deux mil treize, le vingt mars à 18h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : M. BRUN a donné pouvoir à M. BARRE Michel
M. BARBE a donné pouvoir à M. RAYNAUD Jacques
M. PANZERI a donné pouvoir à M. GAY Bernard

Absents non excusés : Mlle LAMA-BARBETTA – M. L'HERITIER

Secrétaire de séance : Monsieur Bernard GAY est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 23 janvier 2013 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'accord du conseil pour le rajout de quatre délibérations à prendre :
1/ Subventions aux associations – 2/ FDAEC 2013 – 3/ Modification des statuts du Syndicat d'Énergie Électrique de la Gironde –
4/ Modification des statuts de la Communauté de Communes du Canton de Fonsac.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification de l'ordre du jour.

1 / COMPTE ADMINISTRATIF 2012

Madame le Maire propose au conseil de désigner Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission finances, président de séance pour cette délibération. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jacques MARIEN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2012, dressé par Madame le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

☞ lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissements		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reporté		306 649,29	108 724,57			197 924,72
Opérations de l'exercice	571 098,31	831 893,60	476 039,52	425 721,54	1 047 137,83	1 257 615,14
Totaux	571 098,31	1 138 542,89	584 764,09	425 721,54	1 155 862,40	1 564 264,43
Résultats de clôture		567 444,58	159 042,55			408 402,03
Restes à réaliser 2012			197 345,00	34 840,00	162 505,00	
Résultat cumulé						897,03

- ☞ les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- ☞ reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- ☞ arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Avant de passer au vote du compte administratif 2012, Madame MEDES, Maire quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette délibération du compte administratif 2012, par 7 voix POUR et 2 abstentions (MM. BARRE, BRUN).

2 / COMPTE DE GESTION 2012

Madame le Maire reprend la présidence de séance, et M. MARIEN présente le compte de gestion du receveur 2012.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2012 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- ◆ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- ◆ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2012 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires Budgets annexes,
- ◆ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2012 par le trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Cette délibération est approuvée par 8 voix POUR et 2 abstentions (M. BARRE, BRUN).

3/ DELIBERATION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame MEDES, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2012, décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice :	excédent	260 795,29
	déficit	
Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	306 649,29
	déficit	
Résultat de clôture à affecter	excédent	567 444,58
	déficit	

Besoin réel de financement de la section investissement

Résultat de la section investissement de l'exercice	excédent	
	Déficit	- 50 317,98

Résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	
	Déficit	- 108 724,57
Résultat comptable cumulé	excédent	
	Déficit	- 159 042,55
Dépenses investissement engagées non mandatées		- 197 345,00
Recettes investissement restant à réaliser		34 840,00
Solde des restes à réaliser		- 162 505,00
Besoin réel de financement		321 547,55

Affectation du résultat de la section de fonctionnement

En couverture du besoin réel de financement dégagé à la section de fonctionnement

Recette budgétaire au compte R 1068 321 547,55

En excédent reporté (A2) en report. En compte débiteur
(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R002 du budget N+1)

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
D002 Déficit reporté	R002 Excédent reporté	D001 Solde d'exécution N-1	R 1068 Excédent de Fonctionnement
	245 897,03	159 042,55	321 547,55

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 8 voix POUR et 2 abstentions (M. BARRE, BRUN), adopte cette délibération d'affectation du résultat.

4/ VOTE DES TAXES 2013

Le produit assuré à taux constant notifié par l'administration fiscale s'élève à 323 663 €. Monsieur MARIEN commente le tableau montrant la courbe d'évolution des taxes communales depuis l'année 2003, remis à chaque élu et examiné lors de la commission finances (Strate : communes de la Région de 500 à 1999 habitants).

La base d'imposition de Villegouge était de 1 095 € par habitant en 2011, pour une moyenne régionale de 1800 € soit 40 % plus faible.

Pour maintenir la capacité d'autofinancement, il est proposé au conseil municipal, une augmentation de 1% permettant d'obtenir un produit de 326 878 €.

Après débat, le conseil municipal par 8 voix POUR et 2 abstentions (MM. BARRE, BRUN) fixe le nouveau taux des taxes comme suit :

✓ Taxe d'Habitation 15,36 % ✓ Taxe Foncier bâti 28,31 % ✓ Taxe Foncier non bâti 70,32 %.

5/ BUDGET PRIMITIF 2013

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le budget primitif 2013 examiné en commission des finances, qui s'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement à un montant de 1 776 332 €.

↳ Les dépenses et recettes de la section de fonctionnement sont équilibrées à 1 077 645 €.

↳ En section d'investissement, les dépenses et recettes s'équilibrent à 698 687 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote le budget primitif 2013, par 8 voix POUR et 2 abstentions (MM. BARRE, BRUN).

6/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur MARIEN, adjoint aux finances, présente le tableau récapitulatif des demandes de subventions des associations, lesquelles ont déjà été discutées en commission des finances.

Monsieur BARRE, trésorier de l'association du Tennis club, ne participe pas aux débats et quitte la salle du conseil.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 7 voix POUR et une voix contre (Mme BIRON), attribue aux associations les montants suivants :

Associations	Subvention 2012	Subvention 2013
Tennis club	400	0
Football club	800	800
Théâtre Latour du Moulin	700	700
Ecole de Musique	1 000	1 000
Le Fusil Villegougeois	200	200
Les Canailles	200	200
Musique en Acte		100
ADAT (Association Droit au Travail)	150	150
OFAC	200	200
Total	3 650	3 350

Après débat, concernant l'attribution d'une subvention au Tennis Club, le conseil municipal se prononce par 2 voix POUR (MM. RAYNAUD, BARBE) 2 abstentions (M. MARIEN, Mme MEDES) 4 voix contre (Mmes BIRON, COSTE, MM. GAY, PANZERI).

7 / BUREAUX DE CONTROLE PROJET EXTENSION DU CLUB HOUSE DE FOOTBALL

Dans le cadre du projet d'extension des vestiaires du club house de football communal, Madame le Maire présente les offres des bureaux de contrôle en ce qui concerne les missions suivantes :

1 - (consultation du 13 février 2013) - Assistance technique à l'élaboration de la notice sécurité et accessibilité handicapés. Les offres ont été examinées par M. BUCHMANN, architecte.

Désignation bureaux	Montant € ht	Montant € TTC
APAVE	700	837,20
VERITAS	660	789,36
SOCOTEC	850	1 016,60
QUALICONSULT	Pas de réponse	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient l'offre de VERITAS d'un montant de 660 € HT soit 789,36 € TTC et charge Madame le Maire de signer le devis correspondant.

2 - (consultation du 13 mars 2013) - Mission de contrôle technique et de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs. Les offres ont été examinées par M. BUCHMANN, architecte qui précise que le bureau QUALICONSULT, moins disant de 326 €, ne valide pas la mission SEI pour ERP. En ce qui concerne les missions complémentaires en fin de travaux, elles ne sont pas obligatoires pour la 5^{ème} catégorie.

Désignation bureau	Mission de contrôle technique € ht	Mission S.P.S. € ht	Mission complémentaire	Mission complémentaire
SOCOTEC	3 375 € HT	2 070 € HT	6 512,22	250 € HT
QUALICONSULT	2 574 € HT	1 600 € HT	4 992,10	250 € HT
VERITAS	2 900 € HT	1 350 € HT	5 083,00	
APAVE	3 240 € HT	1 600 € HT	5 788 ,64	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, retient les offres de VERITAS d'un montant de 2900 € HT (contrôle technique) et 1350 € Ht (mission SPS), soit 5 083 € TTC pour les deux missions et charge Mme le Maire de signer les devis correspondants.

D'autre part, Madame le Maire informe le conseil, que le contrôleur de la SOGEDO n'a pas validé le dispositif d'assainissement du club house du football, lequel ne répond pas aux normes actuelles.

Il a été demandé à PURE ENVIRONNEMENT qui a fait l'étude de sol du bâtiment de stockage communal et associatif de faire l'étude de sol pour le club house du football communal.

Le devis s'élève à la somme de 389 € TTC.

8/ RYTHMES SCOLAIRES

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, le décret 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires prévoit la mise en place d'une nouvelle organisation de la semaine scolaire, répartie en 9 demi-journées dès la rentrée de septembre 2013 ou le report en 2014.

Le décret précité prévoit que les communes peuvent délibérer sur le sujet jusqu'au **31 mars 2013**, pour une application soit à la prochaine rentrée scolaire soit à la rentrée scolaire de 2014.

Madame le Maire informe le conseil qu'après concertation avec Madame BEHURE, Directrice des écoles, un questionnaire a été distribué le 18 janvier 2013 aux 98 familles de l'école afin de solliciter leur avis. Une grande majorité des familles, au total 77, ont répondu à ce questionnaire.

L'analyse du questionnaire révèle que 57 familles souhaitent rester à une semaine de 4 jours et 24 familles sont favorables à la semaine des 4,5 jours.

En ce qui concerne le choix de la demi-journée du mercredi où le samedi matin sur dérogation, 71 familles préfèrent le mercredi matin et 6 familles souhaitent le samedi matin.

D'autre part, Madame MEDES précise que ce sujet a été abordé lors de la réunion des maires du 24 janvier 2013. A la majorité les maires du Canton de Fronsac se sont prononcés pour le samedi matin, et pour une mise en place en 2014.

Seules, mesdames MEDES, TILLET-FAURY ont souhaité le mercredi matin pour la demi journée supplémentaire, Madame BERNALEAU a souhaité réserver son avis après concertation avec les parents et enseignants.

Dans le cadre des grands principes arrêtés au niveau national :

- ↳ un étalement des 24 h d'enseignement sur 9 demi-journées
- ↳ Incluant le mercredi matin
- ↳ La journée de classe sera au maximum de 5h 30 et la demi-journée de 3h 30. La pause méridienne ne pourra être inférieure à 1h 30.

Par ailleurs, une heure par semaine d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) sera assurée par les enseignants auprès de groupes restreints d'élèves (pour mémoire, les élèves en difficulté bénéficient actuellement de 2 heures de soutien).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité, de reporter l'application de cette nouvelle organisation du temps scolaire pour la **rentrée scolaire de 2014**.

9 / F.D.A.E.C. 2013

Madame le Maire fait part à ses collègues des modalités d'attribution, du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC).

La réunion cantonale, du 31 janvier 2013, présidée par Monsieur Michel FROUIN, Conseiller Général, a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 9 050,37 €.

Madame le Maire entendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de réaliser en 2013 les opérations suivantes pour un montant HT de 21 873,31 € soit TTC 26 160,47€.

- ◇ Menuiserie vitrée sas entrée de l'église
- ◇ Pose d'un module columbarium au cimetière
- ◇ Achat et pose d'un écran de projection vidéo salle des fêtes
- ◇ Travaux de peinture façade de l'agence postale

Pour un montant HT de 21 873,31 €

Soit TTC 26 160,47 €.

De demander au Conseil Général de lui attribuer une subvention de 9 050 € au titre des investissements et d'assurer le financement de la façon suivante :

- ◇ Autofinancement 17 110,10 € TTC.

Et **CHARGE** Madame le Maire à signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires à la réalisation de ces opérations.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

10 / MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)

Vu la loi n° 2005-781 du 13 juillet 2005 de programme fixant les orientations de la politique énergétique,

Vu l'article L5212-16 du code Général des Collectivités Territoriales relatif aux syndicats à la carte,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde adoptés le 10 septembre 1937 et modifiés le 9 avril 1962, le 18 avril 1994 puis le 22 août 2006,

Considérant la délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 14 décembre 2012,

Bien que modifiés à trois reprises, les statuts du SDEEG ne tiennent plus totalement compte aujourd'hui de l'évolution de la législation au niveau énergétique et de l'émergence de besoins nouveaux du côté des collectivités.

Soucieux de s'adapter à ces évolutions, le SDEEG a mené une réflexion afin d'améliorer tant sur le plan organisationnel que juridique, son intervention au profit de ses collectivités membres dans le domaine des communications électroniques mais aussi au niveau de la cartographie des réseaux, de l'achat d'énergie ou de la création de bornes de recharge pour véhicules électriques conformément à la législation en vigueur.

Les propositions de modification de statuts faites ci-après ont donc pour but d'apporter des services complémentaires sans obligation de transfert de compétence ; les communes ou syndicats restant libres de leur choix.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire justifiant l'intérêt de doter le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) de prérogatives dans les domaines susmentionnés selon les modalités décrites à l'Article 1 de ses statuts, telles qu'approuvées par délibération du Comité Syndical du SDEEG en date du 14 décembre 2012.

Le Conseil Municipal décide de permettre au SDEEG d'exercer les prérogatives suivantes :

① COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES

S'agissant des réseaux de communication, les statuts actuels prévoient à l'article 1, B) que le SDEEG peut participer et s'intéresser à toutes activités concernant les réseaux de communication de toute nature dans le cadre des lois et des règlements en vigueur. Les modifications proposées consisteraient à étendre le champ d'intervention sur la base de dispositions plus précises.

Proposition rédactionnelle :

Il est ajouté à l'article 1, B), les dispositions suivantes :

« *Le Syndicat Départemental exerce notamment la compétence relative à l'établissement des infrastructures et réseaux de communications électroniques passives (Haut et Très haut Débit) et acquiert à cette fin des droits d'usage et les met à disposition d'opérateurs ou d'utilisateurs de réseaux indépendants.* »

② CARTOGRAPHIE ET EXPLOITATION DE DONNEES NUMERISEES

Les nombreuses données figurant sur les cadastres numérisées ont conduit le Syndicat Départemental à s'équiper et développer des outils informatiques afin de répondre aux attentes des collectivités.

De plus, les récentes dispositions réglementaires en matière de réseaux enfouis nécessitent une mise à jour constante des données géo-référencées.

Proposition rédactionnelle :

Il est inséré à l'article I-C la rubrique et rédaction suivante :

« **CARTOGRAPHIE ET EXPLOITATION DE DONNEES NUMERISEES**

Le Syndicat Départemental assure pour le compte des collectivités ou des établissements publics qui les lui demandent les services suivants :

- * Etude, réalisation et mise à jour des données géographiques et alphanumériques du cadastre et de tous documents numérisés se rapportant au territoire de ses membres ;
- * Intégration, gestion et moyens de diffusion des données traitées considérées comme propriétés des concessionnaires réseaux ou du SDEEG. »

③ L'ACHAT D'ENERGIE

Compte tenu du nouveau contexte énergétique, le SDEEG souhaite accompagner les collectivités pour l'achat de gaz ou d'électricité avec des conditions juridiques ou tarifaires optimales.

Proposition rédactionnelle :

Il est inséré à l'article I-B la rubrique et rédaction suivante :

« **ACHAT D'ENERGIE**

Du fait de l'ouverture à la concurrence des marchés de l'électricité et du gaz, le syndicat, pour le compte des membres qui lui auront transféré la compétence, bénéficie du statut de « client éligible » et exerce les activités suivantes :

- *La négociation et la passation des contrats de fourniture ;*
- *La représentation des intérêts de ses membres et des usagers dans leurs relations avec les fournisseurs. »*

④ VEHICULES ELECTRIQUES

En 2020, les voitures électriques devraient représenter 2 millions de véhicules.

Il appartient donc au SDEEG de s'adapter et de pouvoir contribuer à l'équipement de nos communes en matière d'infrastructures de charge.

Proposition rédactionnelle :

Il est inséré à l'article I-B la rubrique et rédaction suivante :

« **CREATION ET ENTRETIEN DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE NECESSAIRES A L'USAGE DE VEHICULES ELECTRIQUES OU HYBRIDES RECHARGEABLES.**

En application de l'article L2224-37 du CGCT, les communes peuvent transférer au SDEEG leur compétence en matière de création et d'entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables. Le SDEEG exerce, en lieu et place des communes adhérentes qui lui auront transféré par délibération cette compétence, à savoir :

- ◆ *La mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et, éventuellement, l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge. »*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité adopte la modification des statuts du SDEEG évoquée ci-dessus.

11/ MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRONSAC

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2011 qui a validé le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, il a été acté l'intégration du Syndicat des Aides à Domicile du Fonsadais ainsi que le Syndicat du Collège au sein de la Communauté de Communes du Canton de Fonsac, à compter du 1^{er} janvier 2013.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 28 Février 2013 qui entérine la modification des statuts afin de rajouter la compétence « Aide à Domicile ».

Vu la notification de la délibération portant modification des statuts en date du 11 mars 2013.

Il est proposé d'accepter que le Président de la Communauté de Communes du Canton de Fonsac recourt à l'article L.5211 17 du Code Général des Collectivités Territoriales pour apporter les modifications statutaires suivantes :

L'ARTICLE :

6°) Autres compétences

c) Action sociale

Le Conseil Communautaire après définition par les collectivités locales des méthodes permettant de mutualiser les moyens mis à disposition de l'action sociale sur l'ensemble du territoire communautaire met en œuvre tout type d'actions pouvant en découler (transports des personnes âgées et handicapées, transports repas à domicile, résidence pour personnes âgées).

REPLACE PAR :

c) Action Sociale d'Intérêt Communautaire

Les projets et actions dans le domaine social sont considérés d'intérêt communautaire dès lors qu'ils s'adressent à des bénéficiaires résidant dans toutes les communes de la communauté et qu'ils contribuent à resserrer le lien social entre les habitants. Ne relèvent pas de cette définition, les actions menées dans chaque commune par le biais des CCAS.

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

- Les actions en faveur du maintien à domicile :
 - ◆ Le portage de repas au domicile des personnes âgées.
 - ◆ La gestion du service d'aide et de maintien à domicile des personnes malades, âgées dépendantes ou handicapées principalement (voir règlement intérieur).
- Les actions en faveur de la mobilité : transport des personnes à mobilité réduite, les personnes âgées de plus de 75 ans ou fragilisées et le public en insertion en complément des compétences explicitement exercées par le Conseil Général de la Gironde.
- Les actions en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes ou des publics en difficulté.

Madame le Maire rappelle que ce transfert de compétence doit être décidé par délibérations concordantes de l'organe délibérant de la Communauté de communes du Canton de Fronsac et des Conseils municipaux des 18 communes se prononçant dans les conditions de majorité requise.

Le respect du délai de 3 mois pour se prononcer étant respecté, Madame le Maire soumet à l'aval des élus municipaux la modification des statuts telle que présentée ci-dessus.

Voix pour : 10

Voix contre : 0

Abstention : 0

Après en avoir délibéré, les élus municipaux se prononcent à l'unanimité des membres présents et représentés pour autoriser Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac à modifier les statuts communautaires en faisant apparaître dans la clause « action sociale » la compétence « Aide à domicile »

INFORMATION

Madame le Maire informe le conseil municipal des points suivants :

- ◇ Dans le cadre de la mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme, le Président du Tribunal administratif de Bordeaux, par lettre en date du 11 février 2013, a désigné Monsieur Claude CUIN, commissaire enquêteur titulaire et Madame Jacqueline BIZET, commissaire-enquêteur suppléant.
- ◇ Mise à l'enquête publique du zonage d'assainissement du **18 mars au 16 avril 2013** et mise à l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme (PLU) du **18 mars au 18 avril 2013**.
L'information du public en ce qui concerne les jours de permanences des commissaires enquêteurs a été distribuée dans les boîtes aux lettres le 26 février 2013 et publiée le 1^{er} mars dans le journal SUD-OUEST et le 28 février 2013 dans l'hebdomadaire du RESISTANT.
- ◇ Dans le cadre des travaux du club house de football communal, le dispositif d'assainissement doit être refait aux normes actuelles. L'étude de sol réalisée par PURE ENVIRONNEMENT préconise l'installation d'un filtre à sable vertical drainé bâché de 50 m² et d'une fosse toutes eaux de 8 m³. Une consultation va être faite auprès des entreprises en ce qui concerne l'installation de cette filière d'assainissement.
- ◇ Par mail en date du 15 mars, Gaël FOUCHER, animateur de la CCCF informe que la personne qui encadrerait le multisport à l'école le jeudi soir, ne peut plus honorer ses engagements. Il a été précisé qu'il appartient à la CCCF d'informer les familles et de préciser les modalités d'indemnisation des séances non faites.
- ◇ Lettre du 5 février 2013 émanant de M. POU Jack dans laquelle il demande une remise en état du chemin de L'Escaderie suite aux dégradations qui auraient été occasionnés par les travaux de confortement de la carrière souterraine. Monsieur RAYNAUD, adjoint à la commission voirie, intervient pour signaler que M. POU dirige l'écoulement de ses eaux de toiture directement sur le chemin rural. Cet état de fait génère un important ruissellement d'eau, ce qui pourrait occasionner des dégradations au chemin.

- ◇ Suite à un entretien en mairie, concernant un projet d'acquisition d'une partie du chemin rural de Princeteau, M. CHAURY a confirmé par courrier sa décision d'acquérir la parcelle qui le concerne.
A l'époque, seulement 2 personnes sur les 3 intéressées avaient répondu favorablement pour acquérir le terrain au prix fixé par le conseil.
Ce dossier va donc être de nouveau examiné par la commission voirie.
- ◇ Dans un courrier du 25 février 2013, la STE SOFRICEL a estimé la structure gonflable, éclairage et matériel de ventilation à 9 900 € HT. Reste à trouver un acquéreur intéressé par cet équipement.
- Monsieur Marien, adjoint, fait le point sur l'état d'avancement du Plan Local d'Urbanisme (PLU). La phase de consultation des Services d'une durée de 3 mois s'est terminée fin février.
Les avis de l'État, de la Chambre d'Agriculture, de l'INAO, du Conseil Général, du Pays du Libournais et du SDIS sont tous favorables. Ils demandent néanmoins de prendre en compte un certain nombre de remarques.
L'Enquête Publique a débuté le 18 mars et se terminera le 18 avril. Une dernière réunion aura lieu au mois de mai avec les personnes publiques associées pour analyser les remarques suite à la Consultation des Services et à l'enquête publique.
En juin ou juillet le Plan Local d'Urbanisme sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal puis transmis au contrôle de légalité.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h 50.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2013

L'an deux mil treize, le six mai à 18h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :
Absents excusés : M. BRUN a donné pouvoir à M. BARRE Michel
M. PANZERI a donné pouvoir à M. RAYNAUD Jacques
Absents non excusés : Mlle LAMA-BARBETTA et M. L'HERITIER Yannick

Secrétaire de séance : Monsieur Jacques MARIEN est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 20 mars 2013 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire ouvre la séance et informe l'assemblée que pendant toute la durée des travaux de transformations et réaménagements des locaux de la mairie, les séances du conseil municipal se dérouleront dans la salle polyvalente.

Madame MEDES rappelle l'ordre du jour et demande l'accord du conseil pour les modifications suivantes : Retrait des délibérations relatives à : Modification des statuts du SDEEG et décision modificative n° 1 et rajout 1/ Création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe stagiaire 2/ Recrutement d'un agent contractuel de remplacement à durée déterminée 3/ Déplacement des panneaux d'agglomération de la RD 246.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

1 / BUREAUX DE CONTROLE REAMENAGEMENTS ET MISE EN CONFORMITE LOCAUX MAIRIE

Dans le cadre du projet de réaménagements et transformations pour mise en conformité des locaux de la mairie (ERP pour PMR), Madame le Maire présente les offres des bureaux de contrôle en ce qui concerne les missions suivantes :

Mission de contrôle technique et de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (SPS). Les offres ont été examinées par M. BUCHMANN, architecte.

Désignation bureau	Mission de contrôle technique € ht	Mission S.P.S. € ht	Total HT	Total TTC
VERITAS	3 010	1 100	4 110	4 915,56
SOCOTEC	2 700	2 230	4 930	5 896,28
QUALICONSULT	2 925	1 080	4 005	4 789,98
APAVE	4 650	3 000	7 650	9 149,40

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient les offres de VERITAS pour la mission Coordination Sécurité et Protection Santé d'un montant de 1 100 € HT soit 1315,60 € TTC et la mission de Contrôle Technique d'un montant de 3 010 € HT soit 3 599,96 € TTC et charge Madame le Maire de signer les devis.

2 / MARCHE DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence du 5 avril 2013, relatif aux travaux de transformations et réaménagements des locaux de la mairie, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 26 avril 2013 à 14 heures pour procéder à l'ouverture des offres. L'appel d'offre, procédure adaptée comportait 11 lots. Au total 18 entreprises ont répondu et tous les lots ont reçu au moins une offre.

Monsieur BUCHMANN, architecte D.P.L.G. a procédé à l'analyse des offres, lesquelles sont conformes au CCTP, sauf 2 lots qui présentaient des erreurs de quantité et une offre pour laquelle il manquait des justificatifs.

D'autre part, il est précisé que l'adjudicataire du lot n° 11 n'a pas compris dans sa réponse la sous-partie « garde-corps » et que cela fera l'objet d'un avenant.

Monsieur GAY, adjoint de la commission des bâtiments, présente le tableau des entreprises retenues :

Lots	Désignation	Entreprises	Prix € Ht	Prix € TTC
N° 1	Démolitions – maçonnerie - murs pierres	SARL MAUGET	18 140,00	21 695,44
N° 2	Menuiseries extérieures – serrurerie	Etablissements BASSAT	14 751,79	17 643,14
N° 3	Menuiserie intérieures – cloisons spéciales	Etablissements BASSAT	11 553,55	13 818,05
N° 4	Plomberie – sanitaire	SARL LV	6 233,15	7 454,85
N° 5	Chauffage	SARL LV	2 345,05	2 804,68
N° 6	Electricité – VMC	AEL	8 890,33	10 632,83
N° 7	Plâtrerie - doublage	BMP Construction	4 696,71	5 617,26
N° 8	Faux-plafonds	C3P	3 358,86	4 017,20
N° 9	Sols durs - faïences	Sarl LAUVISOL	4 024,98	4 813,87
N° 10	Sols bois - peintures	EPRM	14 782,00	17 679,27
N° 11	Monte personne PMR	ERMHES	19 975,00	23 890,10
		Total	108 751,42	130 066,69

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité retient les offres des entreprises ci-dessus et charge Madame le Maire de signer tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques de ce marché de travaux.

3/ CESSION DE TERRAIN A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE FRONSAC

Dans le cadre du projet de construction de deux courts de tennis couverts et d'un club house par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, Madame le Maire informe le conseil du bornage effectué par le Cabinet de Géomètres OGEO et demande l'accord du conseil pour signer l'acte de cession chez le notaire.

La superficie de terrain à céder à la CCCF est de 3159 m2 pris sur partie des parcelles AK 113-114.

La borne située à l'entrée de la zone du bâtiment communal laissera un passage très réduit pour les camions du fait de la présence d'un poteau électrique et des coffrets de compteur de l'autre côté de cet accès.

Il est donc demandé de prévoir dans l'acte notarié une servitude suffisante au profit de la commune afin de permettre une giration aisée pour les camions et engins techniques de gabarit important.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, charge Madame le Maire, de signer tous documents administratifs, techniques, financiers et juridiques nécessaires pour la cession du terrain à la Communauté de Communes du Canton de Fronsac.

4/ REPRESENTATION DES COMMUNES AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE 2014

Lors de l'assemblée générale en date du 9 avril 2013 de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, il a été présenté le nouveau calcul du nombre de délégués communautaires par commune à compter des élections municipales de 2014. Le nombre de siège est limité en fonction de la population totale du canton de Fronsac et du nombre de communes membres (1 siège minimum étant attribué à chaque commune).

Dès 2014, la CCCF comptabilisera 32 délégués communautaires au lieu de 45 actuellement.

La commune de Villegouge sera représentée par 2 délégués communautaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, accepte cette délibération.

5/ DETERMINATION DES BUREAUX DE VOTE 2014-2015

Il est demandé au conseil de faire connaître avant le 7 juin 2013, les éventuelles modifications apportées au siège et au nombre de bureaux de vote pour les prochaines élections de 2014-2015.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, décide de modifier le siège du bureau de vote actuellement prévu dans le restaurant scolaire et de le déplacer dans la salle des fêtes.

6/ DEMANDE D'ADHESION AU S.I.V.U. du CHENIL du LIBOURNAIS FORMULEE PAR LA COMMUNE DE PUJOLS SUR DORDOGNE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 novembre 1983 –modifié successivement les 1^{er} octobre 1991, 17 février 1993, 6 août 1993, 29 mars 1996, 7 novembre 1996, 26 mai 1997, 27 avril 1998, 27 avril 1999, 5 novembre 1999, 5 avril 2000, 6 juillet 2000, 10 janvier 2001, 13 juin 2001, 14 mai 2002, 12 septembre 2002, 31 août 2003, 13 août 2004, 20 avril 2005, 7 juin 2006, 29 janvier 2007, 21 mai 2007, 1^{er} juillet 2009, 18 juin 2010 et 7 août 2012 – portant création du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique du Chenil du Libournais regroupant, initialement 53 communes de l'arrondissement de LIBOURNE,

VU la délibération en date du 1^{er} mars 2013 par laquelle le conseil municipal de la commune de Pujols sur Dordogne sollicite son adhésion au S.I.V.U. du Chenil du Libournais.

VU la délibération du comité syndical du SIVU du Chenil du Libournais en date du 18 mars 2013 acceptant la demande d'adhésion dont il s'agit,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que la vocation du S.I.V.U. est d'accueillir le plus grand nombre possible de communes,

ACCEPTÉ à l'unanimité la demande d'adhésion au S.I.V.U. formulée par la commune de PUJOLS SUR DORDOGNE.

7/ VENTE STRUCTURE GONFLABLE DU TENNIS

Dans sa délibération en date du 5 décembre 2012, le conseil a décidé de vendre la structure gonflable du tennis, comprenant également le matériel de ventilation et les éclairages.

La Société SOFRICEL avait estimé l'ensemble à 9 900 €. Depuis fin février, un accord a été donné à la société SOFRICEL pour vendre cet équipement, mais il n'y a eu aucun contact.

D'autre part, une annonce a également été publiée sur internet.

A ce jour, nous n'avons reçu qu'une seule proposition d'achat, émanant du Tennis Club de Talence. Les responsables du club sont venus voir la structure et nous ont fait une proposition écrite d'achat d'un montant de 5 000 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix POUR et 2 abstentions (MM. BRUN, BARRE) décide de vendre cet équipement en l'état au Tennis Club de Talence pour la somme de 5 000 € TTC et charge Madame le Maire de signer tous documents relatifs à cette vente.

M. BARRE trouve l'offre insuffisante par rapport à l'estimation de la Société SOFRICEL.

8/ TARIF DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE GALGON

La salle des fêtes de la commune de GALGON sera prochainement en travaux pour plusieurs mois. De fait nous sommes sollicités par les associations de cette commune qui ont des manifestations à planifier durant cette période, et notamment l'association LEDA « Les Etoiles de l'Accordéon » qui organise chaque 2^{ème} mercredi du mois un thé dansant avec orchestre.

D'autre part pour des propositions de manifestations caritatives sont programmées. Dans ce cadre, la salle des fêtes leur sera mise à disposition gracieusement : le 15 juin pour un loto au profit de la Ligue contre le cancer et le 24 novembre 2013, pour un thé dansant au profit du Téléthon.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité, fixe à 100 € le tarif de location de la salle des fêtes pour les associations de la commune de GALGON pendant la durée de leurs travaux.

9/ CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF de 2^{ème} CLASSE STAGIAIRE

Madame le Maire informe le conseil de l'échéance au 1^{er} août 2013 du contrat occasionnel de Madame MARTEAU Evelyne qui assure l'accueil de l'agence postale communale.

Madame MARTEAU a parfaitement satisfait à ses obligations de services. Il est demandé au conseil de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe stagiaire, à temps non complet de 24/35^{ème} à compter du 02 août 2013.

Le tableau des effectifs sera modifié en conséquence. Les crédits nécessaires à la rémunération et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, donne son accord pour la création d'un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et charge Madame le Maire de la publication au Centre de Gestion.

10/ CONTRAT D'UN AGENT CONTRACTUEL DE REMPLACEMENT

Pour les besoins du service, Madame le Maire informe de la nécessité de recruter un agent pour les services techniques de la commune.

L'offre d'emploi a été publiée à Pôle Emploi et plusieurs candidats ont été reçus pour un entretien en présence de Messieurs GAY et RAYNAUD, adjoints.

Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire, à recruter à compter du 1^{er} juin 2013, Monsieur Belcassam BEN AMMAR, en qualité d'agent contractuel de remplacement pour une durée de un an allant jusqu'au 31 mai 2014. Le contrat pourra être renouvelé pour une nouvelle période de un an.

L'intéressé sera affecté sur un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de service de 35 heures.

Les crédits nécessaires à la rémunération et les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et charge Madame le Maire d'établir l'arrêté de recrutement d'un agent contractuel de remplacement.

11/ DEPLACEMENT DES PANNEAUX D'AGGLOMERATION DE LA ROUTE DEPARTEMENTALE N° 246

Le 30 avril 2013 a eu lieu une réunion en mairie et sur site en présence de Monsieur MINJON représentant du Conseil Général et de l'entreprise en charge de l'installation des abris-bus sur la route du Basque.

Les représentants du Centre Routier du Libournais étant absents lors de cette rencontre, un nouveau rendez-vous a été fixé au Jeudi 23 mai à 9h 30.

Dans le cadre de la réglementation routière en ce qui concerne les arrêts de bus en bordure des routes, il faut aménager une aire suffisante pour le stationnement du car.

Considérant le manque d'espace et l'implantation de nombreux poteaux de signalisation en bordure de cette route, il est possible de faire arrêter le car scolaire sur la chaussée, devant l'abri-bus, à condition que ce dernier soit situé à l'intérieur des panneaux d'agglomération.

En conséquence, il convient de déplacer les panneaux d'agglomération de cette RD 246. De fait, ce déplacement induit également la pose de deux panneaux, entrée et sortie d'agglomération sur la RD 128,

Le Centre Routier du Libournais prendra en charge le déplacement et pose des nouveaux panneaux.

La commune aura à charge l'implantation d'un radier armé de 7000x2000x200 dosage béton (norme exigée 350kg/M3°).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, demande l'accord du Conseil Général, gestionnaire de la voirie Départementale, de déplacer en conséquence, les panneaux d'entrée et de sortie d'agglomération situés sur la RD 246 et la pose des nouveaux panneaux sur la RD 128.

INFORMATION

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission urbanisme, fait le point sur l'enquête publique du Plan Local d'Urbanisme :

- 45 personnes sont venues voir le Commissaire Enquêteur
- 30 remarques ont été enregistrées dans le cahier d'enquête publique
- La commune a répondu favorablement ou non à ces remarques en fonction des orientations principales fixées par le conseil municipal lors de la décision de mise en révision du PLU.

Madame le Maire adresse des remerciements à Monsieur MARIEN pour son travail conséquent en ce qui concerne ce dossier traité en lien avec le Cabinet URBAM et Monsieur CUIN Commissaire Enquêteur.

EXAMEN DOSSIER A HUIS CLOS

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19h 32

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUI 2013**

L'an deux mil treize, le douze juin à 18h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : M. BRUN a donné pouvoir à M. BARRE Michel
M. PANZERI arrivera avec un peu de retard

Absents non excusés : Mlle LAMA-BARBETTA – M. L'HERITIER

Secrétaire de séance : Monsieur Patrick BARBE est désigné à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 6 mai 2013 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour et demande l'accord du conseil municipal pour retirer deux délibérations : Approbation du PLU et budget cadeaux.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette modification de l'ordre du jour.

1 / EXTENSION DES VESTIAIRES DU CLUB HOUSE DE FOOTBALL

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence des 18 avril 2013 et 17 mai 2013, relatif aux travaux de transformations et extension du club house du football communal, la commission d'ouverture des plis s'est réunie les 13 mai et 3 juin 2013 à 14 heures pour procéder à l'ouverture des offres.

L'appel d'offre, procédure adaptée comportait 10 lots. Monsieur BUCHMANN, architecte D.P.L.G. a procédé à l'analyse des offres, lesquelles sont conformes au CCTP.

Monsieur GAY, adjoint de la commission des bâtiments présente le tableau des entreprises retenues :

Lots	Désignation	Entreprises	Prix € Ht	Prix € TTC
N° 1	Démolitions – maçonnerie - gros œuvre	SARL DUBOIS	27 492,55	32 881,09
N° 2	Charpente bois – couverture - zinguerie	Ent MAZURIE COTRABOIS	19 557,07	23 390,26
N° 3	Menuiserie int et ext - serrurerie	Etablissements BASSAT	17 838,48	21 334,82
N° 4	Plâtrerie – doublages – faux-plafonds	Ent AQUITAINE ISOL	5 008,00	5 989,57
N° 5	Plomberie - sanitaire	SARL L.V	6 747,93	8 071,52
N° 6	Electricité – VMC – chauffage	TECH-ELEC	8 113,38	9 703,60
N° 7	Sols durs - faïences	Sarl LAUVISOL	5 500,37	6 578,44
N° 8	Peintures	Ent Fusion peinture	7 878,93	9 423,20
N° 9	Enduits extérieurs	SARL FACADE 24 VJ	3 239,00	3 873,84
N° 10	VRD - assainissement	SARL DUBOIS	13 430,00	16 062,28
		Total	114 805,71	137 308,62

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par neuf voix POUR, retient les offres des entreprises ci-dessus et charge Madame le Maire de signer tous les documents administratifs, techniques, financiers et juridiques de ce marché de travaux.

Diagnostic amiante : Un devis en ce qui concerne le diagnostic amiante avant travaux est en cours, l'enveloppe à prévoir est d'environ 1 000 €.

En ce qui concerne la réfection de la toiture existante du club house, un devis a été demandé à la Sarl MAZURIE-COTRABOIS. Le montant est de 13 658 € HT et 16 334,96 € TTC. Nous attendons le devis d'un auto-entrepreneur. Une décision sera prise lors de prochaine réunion du conseil municipal.

2/ DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur MARIEN, responsable de la commission des finances présente les tableaux relatifs à deux décisions modificatives pour des virements de crédits d'une part et des opérations patrimoniales d'autre part.

1/ Décision modificative n° 1 – Virement de crédits

COMPTES DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
21	21312	Bâtiments scolaires	1 200
21	2188	autres immobilisations corporelles	4 800
23	2315	installation matériel et outillage technique	-6 000
Total			0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par neuf voix POUR, décide de procéder au vote des virements de crédits ci-dessus, sur le budget de l'exercice en cours.

Monsieur PANZERI rejoint l'assemblée municipale à 18h 50.

2/ Décision modificative n° 2 – Opération patrimoniales sur les années antérieures à 2013

La Trésorerie qui gère nos immobilisations a trouvé que certains comptes ont été mal imputés dans le passé. Pour être correctement réaffectés, cette opération doit faire l'objet d'une délibération modificative de chapitre 041 (pour des opérations patrimoniales en section d'investissement). Ceci est sans incidence sur l'équilibre budgétaire 2013 voté en début d'année.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2013 :

COMPTES DEPENSES						
Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
Dépenses	INV	041	2313	ONA	Constructions	8 736,91
Total						8 736,91€

COMPTES RECETTES

Sens	Section	Chapitre	Article	Opération	Objet	montant
Recettes	INV	041	2315	ONA	Installations, matériel et outillages techniques	8 736,91
Total						8 736,91 €

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ MODIFICATION DES LIMITES DE L'AGGLOMERATION SUR LA RD 246 ET RD 128

Une réunion a été organisée le 23 mai 2013 en présence des représentants du Conseil Général et du Centre Routier du Libournais au sujet de la modification des limites de l'agglomération de la Route départementale n° 246 pour permettre l'arrêt du bus scolaire sur la chaussée devant l'abris voyageurs à implanter à l'arrêt du Basque,

Nouveau PR Agglomération RD 246 PR 10+353 - RD 128 PR 5+971
(Ancien PR d'agglomération RD 246 9+489 à 10+353 - RD 128 5+321 à PR 5+971)

Considérant la distance trop importante, le conseil municipal demande que les nouveaux PR soient positionnés plus près de l'abris-voyageurs. La décision sera de nouveau examinée lors du prochain conseil fixé au 1^{er} juillet 2013.

4/ PIEGEAGE DES NUISIBLES

Monsieur Jacques RAYNAUD fait part au conseil du rapport détaillé remis par Monsieur DUTOUR Jean-Claude, piégeur agréé, et de sa demande d'indemnisation pour les opérations de piégeage des nuisibles sur le territoire de la commune.

Le résultat des campagnes de piégeage est très positif et la poursuite de ces opérations s'avère nécessaire afin d'éradiquer la prolifération des ragondins.

Il est demandé au conseil d'allouer à M. DUTOUR, une indemnité d'un montant de 200 €. Cette indemnité correspond aux frais de piégeage sur la période de décembre 2012 à avril 2013, (consommation de pommes et carottes ainsi qu'environ 2 333 kilomètres parcourus pour poser les pièges et appâts, vérifier et enlever les prises). Pour information M. DUTOUR a capturé principalement un total de 69 ragondins et 42 renards.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide d'allouer une indemnité de 200 € à Monsieur DUTOUR Jean-Claude pour les opérations de piégeage des nuisibles sur le territoire communal.

5/ INDEMNITE DE STAGE DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Il est demandé au conseil de fixer le montant de l'indemnité à allouer à des stagiaires adultes qui effectuent un stage de professionnalisation dans les divers services de la collectivité.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à verser une indemnité d'un montant maximum de 200 €.

INFORMATION

Madame le Maire informe le conseil municipal que :

- 1 - Dans le cadre du projet de construction d'un club house et de deux courts de tennis couverts par la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, qu'il n'y a toujours pas d'avis en ce qui concerne les services de l'accessibilité et du SDIS (permis de construire déposé le 17 janvier 2013).
Depuis le bornage effectué le 3 avril 2013, nous sommes également dans l'attente du document d'arpentage du géomètre, document indispensable à remettre au Notaire pour établir l'acte de cession des terrains.
 - 2 - Par ordonnance en date du 30 mai 2013, le Tribunal Administratif de Bordeaux a fixé au 28 juin 2013 à 12h, la clôture de l'instruction de l'affaire relative au recours déposé par la commune de Villegouge contre les assureurs GROUPAMA et CNP.
 - 3 - Un recensement de la population aura lieu du 16 janvier 2014 au 15 février 2014 inclus.
 - 4 - Le tirage au sort des Jurés d'Assises 2014 s'est déroulé en mairie le 25 avril 2013 en présence des Maires des communes de Saint Aignan et Saillans. Monsieur SUDRE Jean-Paul a été désigné pour la commune de Villegouge.
- Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission urbanisme fait le rappel des différentes étapes relatives à la révision du PLU. Ce dossier sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal le 1^{er} juillet 2013 dans la mesure où le SCOT du Pays du Libournais nous aura adressé leur délibération de non opposition au zonage.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 19 heures 35.



TRAVAUX DES COMMISSIONS

COMMISSION DES FINANCES 2013

Le mercredi 20 mars le conseil municipal a voté le compte administratif 2012 et le budget primitif 2013 sur la proposition de la commission des finances.

Bilan 2012:

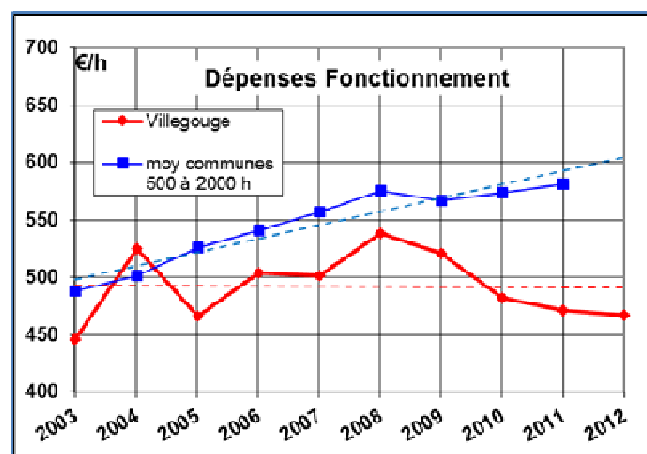
En fonctionnement :

- ◆ **Baisse de 3,7% des dépenses** réelles par rapport à 2011.
- ◆ **Baisse de 1,5% des recettes** malgré une progression des dotations de l'État de 2,7%. Cette variation est due à une diminution significative de la base de la taxe d'habitation. Nous recherchons pourquoi avec la Direction des Impôts.

En investissements :

l'année 2012 a été consacrée aux travaux suivants :

- ✓ **bâtiment de stockage et associatif** : achevé en juin,
- ✓ **chemin de l'Escarderie** : les travaux de comblement, des deux voutes des carrières situées sous le chemin, ont été finis en décembre,
- ✓ **aménagement de la salle polyvalente et de ses annexes**,
- ✓ **école** : création d'un bureau pour la Directrice directement dans la cour de l'école, renouvellement de tous les ordinateurs de la salle informatique,
- ✓ **suite des études de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU)**,
- ✓ **éclairage public** : poursuite de l'amélioration (lampadaires plus économes...)
- ✓ **achats** :
 - ⇒ d'un défibrillateur
 - ⇒ des plaques de signalisation des noms de rues et mobilier urbain
 - ⇒ d'un moteur pour les cloches de l'église



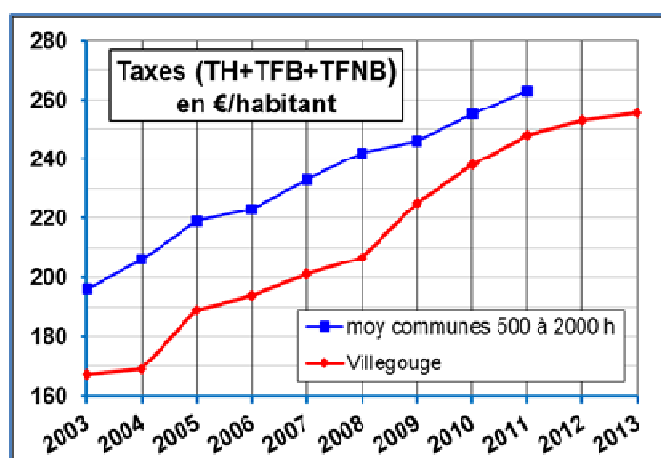
Budget primitif 2013:

Pour 2013 la commission a proposé une augmentation de 1% des 3 taxes communales

Les taux votés pour cette année sont :

- ◇ 15,36% taxe d'habitation (TH)
- ◇ 28,31% taxe foncière bâtie (TFB)
- ◇ 70,32% taxe foncière non bâtie (TFNB).

La taxe sur les ordures ménagères (TEOM) diminue encore légèrement cette année. Elle passera de 20,69% à 20,06% soit une baisse de 3%.



Le coût moyen des taxes en Euros par habitant, à Villegouge, reste toujours plus faible que la moyenne régionale.

DEPENSES investissements	Réalisé en 2012	Budget 2013	RECETTES investissements	Réalisé en 2012	Budget 2013
Immobilisations incorporelles	35 504	19 500	Subventions d'investissement	49 328	49 804
Immobilisations corporelles	129 820	98 000	Recettes financières		
			FCTVA (remboursement TVA sur travaux 2011)	9 170	25 275
Immobilisations en cours	229 630	150 200	TLE (Taxe Locale d'Équipement)	23 587	18 000
Remboursement des emprunts	81 085	74 600	Virement de la section de fonctionnement		239 321
			Excédents de fonct. Capitalisés	343 547	321 547
Transferts entre sections			dépôt / Produits des cessions	90	9 900
TOTAL des dépenses	476 040	342 300	TOTAL des recettes	425 722	663 847
Reste à réaliser de 2012		197 345	Reste à réaliser de 2012		34 840
Solde reporté de 2012		159 042	Solde reporté de 2012		0
TOTAL des dépenses cumulées		698 687	TOTAL des recettes cumulées		698 687

DEPENSES fonctionnement	Réalisé en 2012	Budget 2013	RECETTES fonctionnement	Réalisé en 2012	Budget 2013
Charges à caractère général	173 526	209 900	Atténuation des charges de personnel	19 766	16 000
-Travaux d'entretien, électricité, eau, gaz, restaurant scolaire, fêtes, télécom, assurances,			La Poste, arrêts maladie		
Charges de personnel	279 401	308 840	Produits des services	41 142	41 370
salaires et cotisations sociales			Restaurant scolaire, garderie, cimetière		
Autres charges de gestion courante	79 992	82 585	Impôts et taxes	377 058	396 965
Syndicats intercommunaux, associations, indemnités élus, service d'incendie, etc.			Dotations et participations versées par l'État	342 290	332 913
Charges financières			Autres produits de gestion courante	43 127	42 200
- Intérêt des emprunts	36 070	33 000	Revenus des immeubles, location de salles		
Dépenses imprévues		10 000	Produits financiers et exceptionnels	8 511	2 300
Atténuation de produits	2 110	2 500			
Virement à la section d'investissement		239 321			
TOTAL des dépenses	571 098	886 146	TOTAL des recettes	831 894	831 748
Réserve sur charges à caractère général		191 499	Solde 2012 reporté		245 897
TOTAL des dépenses cumulées	571 098	1 077 645	TOTAL des recettes cumulées		1 077 645

Les investissements prévus pour 2013 sont :

- ⇒ **Mairie :**
Le projet d'aménagement des locaux de la mairie, pour la rendre accessible conformément à la loi de février 2005, a été estimé à 148 600 € (ascenseur extérieur, toilettes, accueil...).
- ⇒ **Agrandissement du club house du foot :** (86 000 €)
- ⇒ **Écoles** (36 800 €):
Réfection du toit de l'école de la Poste et travaux dans la classe de l'étage.
- ⇒ **Révision du PLU :**
Fin de l'étude du PLU conduite par l'agence URBAM (21 400 €).L'approbation finale est prévue cet été.
- ⇒ **Voirie** (30 000 €):
chemins de Robert et des Granges de Thouil
aire de stationnement devant le bâtiment communal
- ⇒ **Agrandissement du cimetière** (30 000 €).
achat terrain et travaux de fermeture
- ⇒ **Travaux divers** (26 200 €) :
création d'un sas à l'entrée de l'église,
nouveau module columbarium au cimetière
travaux de peinture et de chauffage à l'agence postale
- ⇒ **Éclairage public et réseau électrique** (18 000 €).
ajout d'un lampadaire à l'école de la Poste et renforcement du transformateur de Colin.

Des dossiers de demande de subventions sont en cours de demande : auprès du Conseil Général, de l'État et des Parlementaires :

- 25 005 € pour le club house du foot (dont 15 005 € déjà accordés)
- 11 749 € pour les travaux à l'école
- 9 050 € pour l'église, le cimetière et l'agence postale (déjà accordés)
- 4 000 € pour le PLU

Vie associative



LE TCIF LAUREAT DES WALTERS DU SPORT

Le 7 juin dernier à Coutras, lors de la 26^{ème} édition des Walters du sport, dans une salle copieusement garnie, le TCIF représenté par son Président Jean-Pierre Seguin, était « sous les feux de la rampe » en obtenant un « walter » dans la catégorie « sports de raquette ».

Manifestation unique en France, imaginée par Alain Darmian qui préside aux destinées de l'association, et qui met en valeur tous les acteurs du sport amateur girondin par le biais du tissu associatif, avec la mise en exergue du bénévolat. Cette cérémonie grandiose, diffusée sur la chaîne TV7 Bordeaux avec le soutien du Conseil général de la Gironde est un Indéniable coup de projecteur sur l'ensemble des clubs sportifs amateurs. Deux parrains de renom présidaient cette soirée : Cathy Arnaud, médaillée olympique à Séoul, double championne du monde de judo et Vivien Brisse sacré champion du monde sur piste en 2013. Le Tennis club du Fronsadais a été « plébiscité » par un jury de journalistes sportifs et a obtenu la fameuse statuette.

Le nom de Walter tient à l'objet d'art remis aux lauréats, un bronze original, œuvre du sculpteur allemand Walter Notz, installé en Gironde.



OFFRE SPECIALE POUR CET ETE

Pour la saison estivale 2013 le TCIF propose une adhésion au club, avec accès à tous les courts sur les sites de Galgon, Lugon et Villegouge (7 trains en béton poreux) - **TARIF : 30 €**

Essayez tout d'abord cette formule et dès la saison prochaine, venez rejoindre ce club rural de plus de 300 licenciés, reconnu pour son enseignement, ses résultats et sa convivialité.

Inscriptions auprès de Philippe DEMAIN Tél : 06.83.40.26.99



Benoit Tauziède et Philippe Demain



LE FUSIL VILLEGOUGEOIS

Suite à des lâchers de gibiers reproducteurs, la société de chasse signale que la divagation des chiens est interdite, suite à des dégâts occasionnés par certains chiens.

La société de chasse compte sur votre compréhension

Le Président : François JOUBERTEIX Tél : 06 18 53 24 36

ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

Ils ont soigneusement rangé leurs costumes, refermé leurs livres et rangé leurs décors ...

Et oui, ils ont donné leur dernière représentation d' « Opération Cousine » le samedi 30 mars 2013 à Chabanais (16). C'est avec le cœur gros que les comédiens amateurs de la troupe « Le Théâtre de Latour » ont décidé d'arrêter leur tournée après 16 représentations à leur actif. Nous ne le reverrons plus pour cette pièce, mais les joyeux drilles vont se retrouver pour préparer une nouvelle comédie ... Que vont-ils nous concocter ?!!! ...



En attendant, des chansons, de la poésie et de l'humour...

Le public a répondu présent lors de la soirée cabaret organisée le 06 avril dernier, par l'association Pierre Latour du Moulin. Une jeune chanteuse de Lugon, Irina Moulinier, a ouvert la soirée avec « Parle-moi » d'Isabelle Boulay, « L'aigle noir » de Barbara et « Chanson sur ma drôle de vie » de Véronique Sanson.

Ensuite les amateurs de la voix vivante de Rochefort-sur-mer ont présenté leur spectacle-cabaret, accompagnés au piano par Marie-Jo Cardinale. Chants, poésie et humour étaient au rendez-vous pour séduire le public tout aussi chaleureux



Grand succès pour nos jeunes comédiens !

Le samedi 8 juin 2013, les plus jeunes ont foulé les planches de la salle des fêtes de Villegouge pour finaliser une année de travail. Durant deux heures sketches et pièces de théâtre se sont succédés devant un public nombreux et ravi.

Un grand merci aux bénévoles, Sandrine CAPDEPONT, Amandine BONVIN et Josian DEJEAN qui donnent de leur temps pour le plaisir de tous. .

Pour récompenser tous ces jeunes, l'association a organisé une soirée le 14 Juin dans cette même salle avec la troupe Abac' art. Parents et jeunes ont apprécié ce spectacle participatif ou durant plus d'une heure, ce ne fut que rires et applaudissements.

BONNE VACANCES À TOUS

ET À L'ANNÉE PROCHAINE





La saison 2012-2013 s'est terminée dans la convivialité lors du tournoi de l'école de foot du 17 au 19 mai. Notre tournoi a connu comme chaque année un beau succès. 400 enfants se sont Retrouvés sur la pelouse du stade durant 3 jours et pas moins de 50 équipes étaient présentes. Au fil des années notre tournoi a acquis une certaine aura qui dépasse nos frontières et attire des clubs des différents districts.

Un grand merci aux bénévoles qui mettent chaque année leur bonne humeur, leur engagement à ce tournoi pour que tous les enfants passent un moment inoubliable.

Le bilan de la saison 2012-2013 est très positif dans toutes les catégories de joueurs :

Les débutants (U6-U7-U8-U9) et les U11 ont connu de nombreux succès sur leurs plateaux tout au long de la saison et ont réalisés de très belles prestations sur leurs différents tournois.

Bravo à eux pour leur saison et leur progression notable ainsi qu'à leurs éducateurs pour la qualité de leur travail.

Nos U13 ont réalisé une saison au-delà de nos espérances avec une qualification pour le championnat de comité de gironde. Ils ont terminé ce championnat avec 1 seule défaite, 7 victoires et 2 nuls.

Ils ont accroché à leur palmarès le Stade Bordelais (4-1), le SAM (Mérignac 3-1), Bazas (6-0) et Andernos (3-1). Pour couronner cette belle saison, ils se sont qualifiés pour la finale régionale le 2 juin à Prigonrieux (24).

BRAVO, cette génération poursuivra son chemin l'année prochaine en **U15 à VILLEGOUGE** car après de nombreuses années de disette le FC VILLEGOUGE créera son équipe U15.

Le président du FC VILLEGOUGE tient à remercier tout les membres du bureau, les éducateurs, les bénévoles, les parents, la mairie et bien sur les enfants qui ont permis de réaliser cette belle saison.

Un grand merci à la mairie pour le projet de l'agrandissement du foyer du club la saison prochaine.

Bonnes vacances à tous et à la saison prochaine sur les terrains.

Contacts FC VILLEGOUGE :

Président : Alain Hamel 07-78-90-42-63

Secrétaire : Marie Christine Deffayes 06-84-30-76-4

Adresse mail du club : 539754@lfaquitaine.fr

Site : www.fcv-villegouge.footeo.com



Les Binuchards en concert à Villegouge



Les Binuchards sont un groupe de rock festif à influence celtique, cadien et charentaise, originaire de Gémozac.

Partout où ils se produisent, ces quatre artistes suscitent l'enthousiasme du public, toutes générations confondues.

Venez partager, un moment de bonheur et de bonne humeur en écoutant les chansons de leur spectacle.

Samedi 6 juillet 2013
à 21 heures en plein air
place de la Libération



Ce concert exceptionnel, est organisé par la Mairie de Villegouge dans le cadre de ses manifestations estivales.

Un rendez vous
à ne surtout pas manquer !

ENTRÉE GRATUITE

Renseignement : ☎ 05.57.84.42.08

